

Datum / Date: 20/12/2017  
Uur / Heure: 12 :22  
Vraag / Question: n° 22732



**Question orale de la Députée Katrin JADIN  
à Monsieur François Bellot, Ministre de la Mobilité,  
concernant la disparition de signaux ferroviaires à l'ancienne gare de Raeren  
-Bruxelles, le 20 décembre 2017-**

Monsieur le Ministre,

Selon mes informations, les amateurs de chemins de fer déplorent la disparition de deux signaux ferroviaires à l'ancienne gare de Raeren. Ceux-ci viennent s'ajouter à la liste des éléments historiques enlevé par Infrabel, en tenant compte des démontages – réalisés l'an dernier - d'une installation de signalisation classé monument historique et d'une pompe à eau.

Les amateurs qui entretiennent par amour et par passion le site de l'ancienne gare, craignent par ce démantèlement la perte d'un lieu d'importance historique qui attire bon nombre de visiteurs chaque année.

D'après Infrabel, les signaux ferroviaires démontés récemment étaient sensible au rouille et n'étaient pas classés par les Monuments Historiques.

Monsieur le Ministre, mes questions à ce sujet sont les suivantes :

- Est-ce bien Infrabel qui est responsable du démontage de ces installations ?
- Si oui, quelles ont été les motivations ? N'y avait-il pas d'autres solutions possibles ?
- Affirmez-vous que les signaux ferroviaires n'étaient pas classés par les Monuments Historiques ?
- Qu'en est-il devenu de ces éléments ? Est-il envisageable de les remettre en place ?

Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour les réponses que vous voudrez bien m'apporter.

**Katrin JADIN**

**Question orale n° 22732 posée le 20 décembre 2017 par Madame Kattrin JADIN, Députée, concernant la disparation de signaux ferroviaires à l'ancienne gare de Raeren, à Monsieur François BELLOT, Ministre de la Mobilité, chargé de Belgocontrol et de la Société Nationale des Chemins de Fer Belges.**

Pour des raisons de sécurité, Infrabel a effectivement été dans l'obligation de démonter les 2 signaux en question qui présentaient un état de corrosion très important et donc un danger réel, notamment de chute en cas d'intempérie.

Ces signaux ne se situaient pas dans la zone de classement, zone au sujet de laquelle une contestation est d'ailleurs pendante devant le Conseil d'Etat.

Infrabel reste toujours ouverte à la discussion concernant les éléments démontés, pour autant que les impératifs de sécurité ne soient pas mis en cause et, le cas échéant, que des travaux ne relevant pas des missions d'Infrabel soient financièrement totalement pris en charge.